



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation du cursus
« Traduction - Interprétation »
2014-2015

RAPPORT D'ÉVALUATION

Université de Mons (UMONS), Faculté de Traduction et d'Interprétation

Comité des experts :
Mme Rita GODYNS, présidente,
Mme Louise BRODIE, M. João ESTEVES FERREIRA, Mme Adriana GORGA,
M. Jean SOUBRIER, M. David VERHOFSTADT, experts.

3 mars 2015

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2014-2015 à l'évaluation du cursus Traduction – Interprétation. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 9 et 10 octobre 2014 à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'UMONS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants des employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 48 membres du personnel, 15 étudiants, 5 diplômés et 5 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire, en regard du référentiel d'évaluation AEQES, un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider la faculté à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critères 1 et 5) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité du programme évalué (critère 4).

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION²

Créée en 2009, l'Université de Mons (UMONS) est le fruit du rapprochement entre deux universités : la FPMs (Faculté Polytechnique de Mons) et l'UMH (Université de Mons-Hainaut).

L'UMONS est aujourd'hui constituée de sept facultés, dont la faculté de Traduction et d'Interprétation (FTI-EII), et de deux écoles (ne dépendant pas directement d'une faculté).

L'UMONS offre au total plus de quarante formations différentes à environ 6.500 étudiants.

Créée en marge de l'université de Mons-Hainaut, l'École d'Interprètes Internationaux y a été, dès ses origines, étroitement liée. En 1996, l'EII a intégré la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut, mais le lien avec l'UMH restait explicitement préservé. En 2008, l'EII a intégré l'UMH comme faculté à part entière et est devenue la FTI-EII un an avant la création de l'UMONS. La FTI-EII assure la formation de traducteurs et d'interprètes (1^{er} et 2^e cycles), ainsi que de chercheurs en traduction et interprétation (3^e cycle). Elle offre un master complémentaire en linguistique appliquée. Elle contribue également à la formation didactique d'enseignants de langues étrangères par le biais de l'AESS (Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur) et du CAPAES (Certificat d'Aptitude Pédagogique Appropriée à l'Enseignement Supérieur).

La FTI-EII accueillait, en 2012-2013, 827 étudiants³, soit plus de 26% du total des étudiants (3.099) du cursus de traduction-interprétation dispensé, jusqu'en septembre 2015, par cinq établissements.

² Extraits du RAE.

³ Étudiants enrôlés au 1^{er} février de cette année académique.

Critère 1 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

1.1 Politique de gouvernance de l'établissement

L'intégration de l'Ecole d'Interprètes Internationaux (EII) à l'université de Mons s'est effectuée dans de très bonnes conditions. La formation en traducteur-interprète y est maintenant dispensée au sein d'une faculté à part entière. Le conseil d'administration de l'université a réservé, pour la période transitoire, trois places de membres à la faculté, qui en compte actuellement deux.

L'UMONS s'est dotée d'un Comité d'Orientation Stratégique (COS), ouvert sur l'extérieur de l'université. Cette dernière a bien intégré le tissu social et assume, d'une part, son ouverture vers la région et, d'autre part, ses objectifs orientés vers l'international, la qualité et la recherche.

Les différents niveaux de représentation, étudiants inclus, sont bien intégrés dans les organes de gestion.

Recommandation :

Le comité souligne l'importance du caractère spécifique de la formation au sein de l'université et souhaite que l'UMONS reste à l'écoute des besoins de la formation, par exemple le prorata d'encadrement, par l'intermédiaire des organes de gestion notamment.

1.2 Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Un effort a été consenti pour la mise en œuvre, au niveau de l'université, d'une démarche qualité qui a donné lieu à l'élaboration d'une charte. Une collecte d'indicateurs chiffrés et un système d'évaluation des prestations pédagogiques des enseignants par les étudiants en sont des outils. La FTI-EII participe à l'évaluation de la qualité de l'enseignement par le biais de ces enquêtes pédagogiques annuelles simples. Des enquêtes approfondies se font à la demande de l'enseignant, du doyen ou du recteur.

Il existe une marge d'amélioration importante en termes de pilotage de la démarche qualité. L'évaluation approfondie des enseignements par les étudiants n'est pas systématique. L'évaluation brève est perçue comme trop générale, sans distinction claire entre l'évaluation des enseignements et celle des enseignants. Le pilotage par indicateurs chiffrés n'est pas optimal à ce stade. L'élaboration actuelle des questionnaires ne semble pas adaptée à leur utilisation dans un but d'amélioration des programmes spécifiques.

Recommandation :

Le comité recommande de systématiser les enquêtes et leur suivi afin de récolter des données tant qualitatives que quantitatives. L'évaluation systématique des enseignements, mais aussi des enseignants, contribuera à l'amélioration des programmes et de l'enseignement. Le comité recommande également d'informer les étudiants du suivi des enquêtes.

1.3 Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

L'organe d'élaboration et d'évaluation des programmes est exclusivement orienté vers l'université. Il manque un apport formalisé du milieu professionnel et des anciens étudiants. Les étudiants, quant à eux, sont représentés au sein de l'organe en charge de la révision annuelle du programme.

Recommandation :

Le comité souligne l'importance d'une consultation systématique des parties prenantes externes à l'université, tant les représentants des milieux professionnels que les anciens étudiants, en vue d'un appui à l'actualisation régulière du programme.

1.4 Information et communication interne

Il existe une très bonne politique d'information et de communication interne entre la faculté et les organes de gestion et d'administration de l'université. Au sein de la faculté, la politique de communication est en train de progressivement se mettre en place, conformément aux besoins recensés. Les contacts, directs et informels, entre professeurs et étudiants occupent une place adéquate. Le conseil des étudiants joue son rôle de représentation, à savoir celui d'organe de communication et d'information. La plateforme Moodle est opérationnelle. Cependant, le rôle du secrétariat dans la communication avec les étudiants ne semble pas avoir été suffisamment clarifié et la concordance entre les valves électroniques et les valves papier n'est pas toujours harmonieuse.

Recommandation :

Le comité recommande de mieux définir le rôle du secrétariat dans la communication avec les étudiants, et de contrôler de façon systématique la concordance entre valves électroniques et valves papier.

Le comité recommande d'améliorer l'utilisation de la plateforme Moodle, notamment grâce à des sessions de formation plus structurées et répétées des personnels.

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 Appréciation de la pertinence du programme

Le comité a apprécié un programme globalement pertinent. La multitude de partenariats internationaux (ONU, EMT, SCIC, etc.) y contribue. Les stages et les ateliers semblent en phase avec la politique d'ancrage régional de l'université. Par contre, la collaboration avec le secteur privé n'est pas clairement mise en place. Un module d'entrepreneuriat aurait sa place dans le programme.

Recommandation :

A travers et au-delà des stages, un contact plus structuré avec le secteur privé, surtout régional, pourrait renforcer la pertinence du programme axé sur les besoins régionaux. De même, un module d'entrepreneuriat enrichirait le programme.

En matière d'outils d'aide à la traduction, le programme présente une réelle faiblesse. Il ne correspond pas suffisamment à la réalité et aux attentes du monde du travail en la matière. Trop peu d'attention est accordée au développement de ces technologies et à l'enseignement (voire à la recherche) fondé sur celles-ci.

Recommandation :

Le comité, tout en notant des initiatives récentes telles que l'engagement à temps partiel d'un expert de la TAO, recommande vivement d'adapter le programme en matière d'utilisation des outils d'aide à la traduction en vue de l'accorder avec les pratiques actuelles du monde professionnel.

En ce qui concerne l'interprétation, le programme proposé, axé quasi exclusivement sur l'interprétation de conférence dont les débouchés sont limités, semble bien structuré et solide. En revanche, le programme ne prépare pas ou pas suffisamment les étudiants aux diverses autres formes d'interprétation, fortement demandées sur le marché de l'interprétation, tels que l'interprétation de proximité, judiciaire, sociale. Par ailleurs, le marché demande souvent la maîtrise d'une troisième langue, ainsi que le 'retour', c.-à-d. l'interprétation vers la langue B.

Recommandation :

Il serait bon que la formation prête attention aux formes multiples et actuelles du métier d'interprétation, ainsi qu'aux nouvelles attentes du marché.

Le Centre de Recherche en Traduction Spécialisée et Terminologie est performant et bien présent dans la faculté et la formation. Le potentiel des autres services est à développer afin de stimuler une diversification thématique propre à la traductologie et facilitant l'ancrage des retombées de la recherche dans les programmes.

Recommandation:

Le comité encourage le développement et la promotion de la recherche en traduction et interprétation selon les champs choisis, et son articulation avec les programmes d'enseignement et les TFE.

L'accent est mis dès la première année sur la maîtrise du français et ce, tout au long du programme. Cela correspond aux besoins de la profession choisie.

Il y a une flexibilité interne qui permet des passerelles entre cursus. La combinaison de la traduction et de l'interprétation en est une belle illustration. En revanche, le comité n'a pas constaté de collaboration inter-établissements débouchant sur des diplômes conjoints, bien qu'il existe depuis 2011 une convention en ce sens avec l'Université de Liège pour le master en interprétation de conférence.

Recommandation :

Le comité encourage la faculté à être attentive aux possibilités de collaboration avec d'autres instituts tant dans le domaine de l'enseignement que celui de la recherche.

2.2 Information et communication externe

La promotion de la formation en traduction et en interprétation en collaboration avec les enseignants des écoles secondaires est une réelle force. Les moyens pour en mesurer l'impact tendent à se mettre en place. Le comité salue l'utilisation d'adresses courriels institutionnelles pour contacter les anciens étudiants. Cependant, il regrette qu'aucune association d'anciens ne soutienne le programme.

Recommandation :

Le comité est convaincu que la mise en place et l'animation d'une association d'anciens étudiants « alumni » assurerait une meilleure visibilité de la formation et des diplômés sur le marché du travail et renforcerait les particularités de la culture de l'établissement en matière de traduction et d'interprétation.

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

3.1 Les acquis d'apprentissage (AA) du programme

Le comité tient à souligner la qualité globale de l'enseignement, appuyé sur la pratique, dispensé par la FTI-EII. Cet enseignement présente une articulation équilibrée entre la théorie et la pratique. La progression dans les unités d'enseignement de langues est cohérente. Des objectifs transversaux, toutes langues confondues, ont été établis. Ils sont basés sur le cadre européen commun de référence des langues. Par contre, selon le comité des experts, l'articulation entre les compétences visées en traduction et en interprétation et les acquis d'apprentissage travaillés dans chaque unité d'enseignement présente une marge d'amélioration. Ce manque d'articulation ne permet pas d'assurer la correspondance entre les ECTS tels que définis et la charge de travail effective pour les étudiants.

Recommandation :

Lors de la mise en place des AA et de l'intégration des changements induits par le décret Paysage, le comité juge nécessaire de veiller à l'équilibre entre la charge de travail pour l'étudiant et les ECTS, notamment par la mise en adéquation des compétences visées par le programme et des acquis d'apprentissage par unité d'enseignement. Le comité est convaincu que la liberté offerte dans les universités au niveau de la grille horaire est une opportunité pour que la description des acquis d'apprentissage et des compétences visées ne soit pas un exercice essentiellement formel, mais une réflexion de fond sur le programme.

3.2 Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Les ateliers de traduction sont une plus-value appréciée par le comité. Ils permettent l'acquisition de compétences transversales en conditions très proches de la réalité du travail de traduction.

Le recours structurel et raisonné à la traduction à vue permet de développer les compétences traductionnelles et la mise en situation professionnelle, et est une porte d'entrée vers l'interprétation.

Par contre, le nombre de crédits et d'heures d'enseignement, y compris dans les cours de traduction, attribués aux outils d'aide à la traduction, s'avère clairement insuffisant. Cet état de fait ne permet pas aux étudiants de disposer des compétences et de l'assurance nécessaire à leur bonne intégration dans le milieu du travail.

Peu d'attention est également accordée aux métiers connexes de la traduction, tels que la rédaction technique.

Recommandation :

Le comité est convaincu que l'augmentation des heures de TAO et l'intégration de l'emploi de ces outils dans les cours de traduction, voire d'interprétation, et dans les travaux personnels des étudiants méritent d'être mises en œuvre.

Le comité se réjouit que les stages et les ateliers permettent une application pratique des acquis de l'enseignement. L'encadrement des stages par les enseignants est cependant insuffisamment structuré et soutenu. De même, la prise en compte de l'avis du maître de stage dans l'évaluation semble insuffisante ou

non existante. De façon plus générale, les représentants des milieux professionnels sont demandeurs d'un forum qui leur permettrait de partager leur expérience avec la faculté.

Recommandation :

Le comité recommande de structurer le suivi et l'évaluation des stages, en accord avec les maîtres de stage, afin que l'expérience individuelle des stagiaires et des professionnels soit prise en compte et serve à alimenter une réflexion sur la pertinence et la cohérence du programme.

Au-delà d'un exercice de traduction poussé, le comité n'a pas compris les objectifs visés par le TFE. Au sein du corps professoral, les avis sont partagés quant aux objectifs du commentaire éventuel de la traduction présentée dans le mémoire ou du travail complémentaire de recherche. Les objectifs d'un tel travail de fin d'études sont encore plus problématiques lorsqu'il s'agit d'étudiants en interprétation de conférence. En outre, les critères d'évaluation du TFE ne sont pas apparus clairs au comité.

Recommandation :

Une description des objectifs du TFE dans le contexte d'une formation universitaire ainsi que de leur lien avec la recherche en traduction et en interprétation est souhaitable. Les critères d'évaluation du TFE méritent d'être explicités.

3.3 Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Bien que les objectifs de la double inscription en première master traduction – interprétation soient louables (ils permettent une meilleure employabilité des futurs diplômés et une possibilité de réorientation dans la deuxième année de master), le comité est préoccupé par la charge de travail qu'implique cette double inscription (90 ECTS – 40 heures de présentiel) et par les incompatibilités horaires qu'elle entraîne. Les moyens pédagogiques ne sont pas adaptés à l'objectif ambitieux de ce programme.

Le plan pluriannuel 2014-2020 prévoit la création d'une finalité 'interprétation de proximité', ce qui est apprécié par le comité d'experts.

Recommandation :

La faculté pourrait envisager un recours accru à l'apprentissage à distance et partiellement à distance, ainsi que des journées plus longues et donc une ouverture prolongée des locaux pour permettre aux étudiants de suivre le programme de 90 ECTS intégralement. La charge de travail resterait néanmoins considérable. Le comité encourage l'intégration d'une filière/option en interprétation de 'proximité' à l'intérieur du master en interprétation. Celle-ci rendrait le master sans doute plus attrayant pour les étudiants et répondrait à un besoin réel du marché, tout en préservant le caractère et la qualité de la filière en interprétation de conférence.

3.4 Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

L'organisation d'un examen à blanc au premier quadrimestre de la première année, suivi d'un débriefing, est un outil pédagogique utile. Le comité salue particulièrement le test et les cours de remédiation en français. L'évaluation continue est fréquemment utilisée et guide les étudiants. Ces outils permettent en effet une réorientation éventuelle rapide des étudiants en première année de bachelier.

Les critères et les modalités d'évaluation sont communiqués au moyen des fiches ECTS et font partie de la communication directe entre l'enseignant et l'étudiant. Les mécanismes de rétroaction semblent satisfaisants.

Recommandation :

Le comité recommande de maintenir l'examen à blanc au premier quadrimestre de la première année et de veiller à la mise à jour des fiches ECTS .

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Ressources humaines

La prise en charge des personnels relevant du « cadre d'extinction » a été, selon le comité, menée de manière très humaine et intelligente.

Comme les attributions sont réalisées sur la base des cours obligatoires du programme et complétées par les activités d'encadrement et les cours au choix, peu de latitude est laissée, dans la répartition des tâches, au temps nécessaire pour la recherche. Le comité considère que le besoin d'un nouveau cadre est réel.

Recommandation :

L'équilibre entre les charges d'enseignement et de recherche mérite d'être affiné, voire harmonisé pour répondre aux besoins actuels de la formation.

Le comité encourage la faculté à anticiper les besoins futurs de la formation, à aborder au plus tôt la stratégie de renouvellement des postes à moyen terme et à affiner les procédures d'engagement et de promotion.

Il n'y a pas de conseiller facultaire aux études pour répondre aux défis que posent les abandons, l'orientation et la réorientation des étudiants ainsi que la plus grande flexibilité que permet le décret Paysage.

Recommandation :

Le comité encourage la faculté à concrétiser la création d'un poste de conseiller aux études au niveau de la faculté.

La formation pédagogique continue est disponible et appréciée. L'institution n'a néanmoins pas encore mis en place de politique de formation continue de ses enseignants dans le domaine de la traduction et de l'interprétation.

Recommandation :

Le comité encourage la faculté à mettre en place une politique de formation continue dans le domaine concerné.

4.2 Ressources matérielles

Le campus est agréable. L'organisation des espaces est optimale et les services à disposition des étudiants (salles de sport, cafétéria) sont des ressources appréciées. On peut regretter que seul un petit nombre d'infrastructures soit adapté aux personnes à besoins particuliers ainsi que l'absence d'un plan d'aménagement en la matière.

Le wifi est disponible dans la plupart des espaces.

Le comité regrette l'exiguïté des salles informatiques auxquelles les étudiants n'ont accès que de manière limitée. Il accueille avec satisfaction le plan de construction d'un nouveau bâtiment dans lequel ces infrastructures seront mieux intégrées et qui sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les salles actuelles (labos de langues, écrans, cabines d'interprétation) permettent de soutenir pleinement le programme.

Le comité salue la présence d'une bibliothèque linguistique bien fournie sur le campus mais dont les horaires semblent réduits.

Recommandation:

Le comité recommande d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Il encourage la faculté à privilégier le format électronique lors du renouvellement des revues et publications.

4.3 Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

L'admission et l'orientation des étudiants se fait essentiellement de façon centralisée. Seule une minorité d'étudiants nécessite une admission individualisée.

Un certain nombre de mesures sont prises pour faciliter le passage des étudiants à l'enseignement supérieur, comme l'accueil des étudiants de 1^{re} bachelier avant la rentrée officielle. Des actions d'aide à la réussite sont mises en place pour tous les étudiants en difficulté. Cependant, tous les besoins ne sont pas satisfaits et les actions sont souvent sous-utilisées par les étudiants.

Recommandation:

Une meilleure communication sur les possibilités de soutien, en particulier pour les étudiants à besoins spécifiques, semble nécessaire. Le comité recommande l'engagement d'un conseiller facultaire aux études pour remplir ces missions (voir plus haut).

4.4 Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

Sur la base de l'analyse des parcours des étudiants, les efforts soutenus par l'UMONS en général et la FTI-EII en particulier pour orienter correctement les futurs étudiants et ceux entrepris pour remédier lors de difficultés en première année de bachelier, paraissent adéquats.

Le comité applaudit la création, prévue dans le plan pluriannuel 2014 – 2020, d'une finalité 'Interprétation de Proximité' à côté de la finalité 'Interprétation de Conférence, à l'intérieur du Master en Interprétation, les deux finalités ayant une base orale commune. Cela augmentera les possibilités de travail pour tous les diplômés en interprétation (voir également 2.1 ; 3.3).

Les contacts avec le monde professionnel de la traduction et de l'interprétation sont essentiellement informels et méritent d'être structurés afin de récolter des données nécessaires au pilotage du programme.

Les enquêtes concernant l'insertion professionnelle des diplômés sont récentes et ne permettent pas encore de tirer des conclusions pertinentes.

Recommandation :

Le comité souligne l'importance d'un contact structuré et systématique avec le milieu professionnel et avec les diplômés. La création d'une association d'anciens étudiants de type « alumni » peut être un soutien réel.

Critère 5 :

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

5.1 Méthodologie de l'autoévaluation

Tel que souligné dans le RAE, le processus d'autoévaluation s'est inscrit dans le cadre plus large d'une démarche qualité institutionnelle et de réflexions engagées dans d'autres contextes. Les conclusions du RAE ont confirmé les résultats d'un processus d'évaluation préalable mais plus informel. Les services de l'université ont soutenu la faculté de façon non intrusive.

5.2 et 5.3 Analyse SWOT et plan d'action

Le comité félicite l'ensemble de l'équipe responsable du RAE pour le travail remarquable réalisé dans des circonstances difficiles. Il a été impressionné par la qualité et la pertinence de l'analyse SWOT figurant dans le rapport d'autoévaluation et encourage l'établissement à en tirer profit de manière pérenne.

Le comité salue la lucidité du plan pluriannuel qui cherche à optimiser l'équilibre entre qualité de l'enseignement, promotion de la recherche et bien-être du personnel. Il forme des vœux pour que les initiatives au niveau de la promotion des nouvelles langues ne se fassent pas au détriment des ressources humaines ou matérielles.

CONCLUSION

Le comité d'experts a rencontré une formation visant l'excellence et des enseignants très motivés, passionnés par leur métier.

Le comité a fortement apprécié l'ouverture d'esprit de toutes les parties prenantes rencontrées. Cela lui a permis de se forger une opinion aussi objective que possible de la formation et de formuler des recommandations qu'il veut constructives.

Les principales améliorations proposées se situent dans le champ de l'académisation continuée de la formation, tout en gardant et renforçant le caractère professionnalisant du programme. A cette fin, le comité souhaite que les ressources financières et humaines nécessaires à cette double mission soient mises en œuvre, et que tous les acteurs, les responsables de la gestion, les enseignants et chercheurs, les étudiants, mais aussi les représentants des milieux professionnels et les anciens étudiants participent à cet effort.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bonne intégration de la formation à l'UMONS ⇒ Faculté à part entière, qui participe pleinement à la gestion universitaire ⇒ Campus universitaire agréable et bien équipé ⇒ Ouverture sur la région et sur l'international ⇒ Réputation internationale et multitude de partenariats internationaux (ONU, EMT, SCIC, etc.) ⇒ Volonté de parfaire la démarche qualité ⇒ Bonne politique d'information et de communication interne entre la faculté et les organes de gestion et d'administration de l'université ⇒ Bonne politique de communication et information externe ⇒ Formation pertinente et de haut niveau alliant la pratique à la théorie ⇒ Accent important sur la traduction à vue ⇒ Mise en place d'ateliers de traduction en conditions réelles ⇒ Intégration active des étudiants à la structure gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Évaluation annuelle des enseignements peu précise, trop générale et insuffisamment institutionnalisée ⇒ Consultation insuffisamment structurée des parties prenantes externes (milieu professionnel et anciens) dans l'élaboration et l'amélioration des programmes ⇒ Présence et emploi limités des outils d'aide à la traduction dans le programme ⇒ Articulation améliorable entre compétences visées, acquis d'apprentissage des unités d'enseignement et charge de travail exprimée par les ECTS ⇒ Faible intégration des travaux de fin d'études dans la recherche en traductologie ⇒ Suivi restreint des stages ⇒ Programme commun en première master traduction/interprétation très lourd ⇒ Le manque de formation continue pour les enseignants dans les domaines propres à la traduction et l'interprétation

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Situation géographique et ancrage régional, contribuant à un contact direct avec le secteur privé ⇒ Construction de nouveaux bâtiments et locaux ⇒ Contexte universitaire stimulant la recherche en traductologie et encourageant l'intégration de la recherche et de ses résultats dans les enseignements, même pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Corps professoral trop restreint par rapport aux défis nombreux de la formation, aussi bien pour l'enseignement des langues que pour les aspects professionnalisants et la recherche ⇒ Déséquilibre ou rupture entre enseignement et recherche ⇒ Moyens financiers insuffisants pour la maintenance et renouvellement des infrastructures propres à la formation

Recommandations

- ⇒ Le comité souligne l'importance du caractère spécifique de la formation au sein de l'université et souhaite que l'UMONS reste à l'écoute des besoins de la formation, par exemple le prorata d'encadrement, par l'intermédiaire des organes de gestion notamment.
- ⇒ Le comité recommande de systématiser les enquêtes et leur suivi afin de récolter des données tant qualitatives que quantitatives. L'évaluation systématique des enseignements, mais aussi des enseignants, contribuera à l'amélioration des programmes et de l'enseignement. Le comité recommande également d'informer les étudiants du suivi des enquêtes.
- ⇒ Le comité souligne l'importance d'une consultation systématique des parties prenantes externes à l'université, tant les représentants des milieux professionnels que les anciens étudiants, en vue d'un appui à l'actualisation régulière du programme.
- ⇒ Le comité recommande de mieux définir le rôle du secrétariat dans la communication avec les étudiants, et de contrôler de façon systématique la concordance entre valves électroniques et valves papiers.
- ⇒ Le comité recommande d'améliorer l'utilisation de la plateforme Moodle, notamment grâce à des sessions de formation plus structurées et répétées des personnels.
- ⇒ A travers et au-delà des stages, un contact plus structuré avec le secteur privé, surtout régional, pourrait renforcer la pertinence du programme axé sur les besoins régionaux. De même, un module d'entrepreneuriat enrichirait le programme.
- ⇒ Le comité, tout en notant des initiatives récentes telles que l'engagement à temps partiel d'un expert de la TAO, recommande vivement d'adapter le programme en matière d'utilisation des outils d'aide à la traduction en vue de l'accorder avec les pratiques actuelles du monde professionnel.
- ⇒ Il serait bon que la formation prête attention aux formes multiples et actuelles du métier d'interprétation, ainsi qu'aux nouvelles attentes du marché.
- ⇒ Le comité encourage le développement et la promotion de la recherche en traduction et interprétation selon les champs choisis, et son articulation avec les programmes d'enseignement et les TFE.
- ⇒ Le comité encourage la faculté à être attentive aux possibilités de collaboration avec d'autres instituts tant dans le domaine de l'enseignement que celui de la recherche.
- ⇒ Le comité est convaincu que la mise en place et l'animation d'une association d'anciens étudiants (alumni) assurerait une meilleure visibilité de la formation et des diplômés sur le marché du travail et renforcerait les particularités de la culture de l'établissement en matière de traduction et d'interprétation.
- ⇒ Lors de la mise en place des AA et de l'intégration des changements induits par le décret Paysage, le comité juge nécessaire de veiller à l'équilibre entre la charge de travail pour l'étudiant et les ECTS, notamment par la mise en adéquation des compétences visées par le programme et des acquis d'apprentissage par unité d'enseignement. Le comité est convaincu que la liberté offerte dans les universités au niveau de la grille horaire est une opportunité pour que la description des acquis d'apprentissage et des compétences visées ne soit pas un exercice essentiellement formel, mais une réflexion de fond sur le programme.
- ⇒ Le comité est convaincu que l'augmentation des heures de TAO et l'intégration de l'emploi de ces outils dans les cours de traduction, voire d'interprétation, et dans les travaux personnels des étudiants méritent d'être mises en œuvre.
- ⇒ Le comité recommande de structurer le suivi et l'évaluation des stages, en accord avec les maîtres de stage, afin que l'expérience individuelle des stagiaires et des professionnels soit prise en compte et serve à alimenter une réflexion sur la pertinence et la cohérence du programme.
- ⇒ Une description des objectifs du TFE dans le contexte d'une formation universitaire et de leur lien avec la recherche en traduction et en interprétation est souhaitable.
- ⇒ Les critères d'évaluation du TFE méritent d'être explicités.
- ⇒ La faculté pourrait envisager un recours accru à l'apprentissage à distance et partiellement à distance, ainsi que des journées plus longues et donc une ouverture prolongée des locaux pour permettre aux étudiants de suivre le programme de 90 ECTS intégralement. La charge de travail resterait néanmoins

considérable. Le comité encourage l'intégration d'une filière/option en interprétation de 'proximité' à l'intérieur du master en interprétation. Celle-ci rendrait le master sans doute plus attrayant pour les étudiants et répondrait à un besoin réel du marché, tout en préservant le caractère et la qualité de la filière en interprétation de conférence.

- ⇒ Le comité recommande de maintenir l'examen à blanc au premier quadrimestre de la première année et de veiller à la mise à jour des fiches ECTS.
- ⇒ L'équilibre entre les charges d'enseignement et de recherche mérite d'être affiné, voire harmonisé pour répondre aux besoins actuels de la formation.
- ⇒ Le comité encourage la faculté à anticiper les besoins futurs de la formation, à aborder au plus tôt la stratégie de renouvellement des postes à moyen terme et à affiner les procédures d'engagement et de promotion.
- ⇒ Le comité encourage la faculté à concrétiser la création d'un poste de conseiller d'études au niveau de la faculté.
- ⇒ Le comité encourage la faculté à mettre en place une politique de formation continue dans le domaine concerné.
- ⇒ Le comité recommande d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque.
- ⇒ Il encourage la faculté à privilégier le format électronique lors du renouvellement des revues et publications.
- ⇒ Une meilleure communication sur les possibilités de soutien, en particulier pour les étudiants à besoins spécifiques, semble nécessaire. Le comité recommande l'engagement d'un conseiller facultaire aux études pour remplir ces missions (voir ci-dessus).
- ⇒ Le comité souligne l'importance d'un contact structuré et systématique avec le milieu professionnel et avec les diplômés. La création d'une association d'anciens étudiants de type « alumni » peut être un soutien réel.

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :
 Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond
			Néant

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
 dont dépend le département



PIETTE Alain
 DOYEN

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
 de l'autoévaluation



C. HENN

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.